

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 20 avril 2023 à 19h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.	District 5

Sont absents :

Madame Virginie Lupan, conseillère;	District 1
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

À 19 h 01, la mairesse déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Comptes payés et à payer
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2. Comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2023 pour un montant 370 379,31\$ - chèques numéro 20310 à 20314, prélèvements bancaires numéros 2625 à 2639 et 2641 à 2648 et les dépôts directs numéros 822 et 931 à 937.

Séance extraordinaire du 20 avril 2023

D'accepter la liste des comptes à payer au 31 mars 2023 pour un montant de 574 174,39 \$ - chèques numéros 20315 à 20331, et les dépôts directs numéros 938 à 980.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller.

La mairesse, madame Catherine Hamé Mulcair exerce son droit de vote en faveur

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire prend fin à 19 h 05

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.